

COMMUNE DE BETHENCOURT SUR MER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2016

Date de convocation : 22/04/2016

L'an deux mille seize, le vingt neuf à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUROT Denis, Maire.

Étaient présents : M. LEFEBVRE Jacques, M. DELAHAYE Ludovic, M. BOST Dominique, Mme HAVARD Magalie, Mme TAVERNIER Annie, Mme FORESTIER Charline, Mme LOUVEL Christine, Mme DUMONT Mikaëla, Mme DELABRE Lucile, Mme GRISEL Brigitte, M. DUMONT Myriam, M. TOMASI Pascal, M. FAUVEL Vincent.

Assistaient également à cette réunion :

Mme PAPIN Caroline (secrétaire générale)

M. DESPREZ Jonhny a donné pouvoir à M. TOMASI Pascal

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

Le Quorum étant atteint, la séance est ouverte, M. LEFEBVRE Jacques est élu secrétaire.

M. le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 Mars 2016
2. Compte administratif 2015
3. Compte de gestion 2015
4. Vote des taux d'imposition
5. Affectation du résultat
6. Budget primitif 2016
7. Participation aux divers syndicats (SIPPH, SIAM, SIAEEV)
8. Subventions aux associations
9. Tarifs du centre de loisirs
10. Convention pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales
11. Demande de subvention au Conseil Départemental
12. Revalorisation du montant des loyers des logements devenus vacants
13. Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
14. Plan Local de l'Habitat
15. Divers
16. Droit d'initiative

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2016

Madame DELABRE précise qu'elle était absente à cette réunion alors qu'elle figure dans les présents dans le compte-rendu. Le document sera donc rectifié en ce sens.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Présentation est faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Excédent à la clôture de l'exercice précédent	261 011.06 €
Part affectée à l'Investissement 2015	134 365.00 €
Mandats émis au cours de l'exercice	1 043 578.45 €
Titres émis au cours de l'exercice	1 140 310.79 €
Excédent de l'exercice 2015	96 732.34 €
Excédent à la clôture de l'exercice	223 378.40 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Déficit à la clôture de l'exercice précédent	- 101 999.00 €
Mandats émis au cours de l'exercice	116 567.29 €
Titres émis au cours de l'exercice	110 731.82 €
Restes à réaliser	20 000.00 €
Déficit de l'exercice 2015	- 5 835.47 €
Déficit à la clôture de l'exercice	- 107 834.47 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

3. COMPTE DE GESTION 2015

Après s'être fait présenter les budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Monsieur VANHEREN Christophe, Receveur Municipal, a normalement géré les finances de la commune ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas procéder à une augmentation des taux d'imposition.

Le produit attendu des 4 taxes est donc arrêté de la manière suivante :

Taxe d'habitation :	22.70%	produit attendu : 146 551 €
Taxe foncier bâti :	19.41%	produit attendu : 184 239 €
Taxe foncier non bâti :	49.03%	produit attendu : 13 777 €
CFE :	24.00%	produit attendu : 147 912 €

5. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015 ce jour,

Considérant le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et statuant sur l'affectation de ce résultat de fonctionnement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 à affecter :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	96 732.34 €
Résultats antérieurs reportés :	159 011.82 €
Résultat à affecter :	255 744.16 €

Solde d'exécution d'investissement : - 107 834.47 €

Affectation en investissement : 107 834.71 €

Report en fonctionnement : 147 909.45 €

6. BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2016 suivant :

Section de Fonctionnement

Dépenses

011 - Charges à caractère général	342 070.00 €
012 - Charges de Personnel et frais assimilés	480 650.00 €
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	50 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	140 054.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	135 350.00 €
66 - Charges financières	55 252.64 €
67 - Charges exceptionnelles	53 469.81 €

Recettes

002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement	147 909.45 €
013 - Atténuation de charges	15 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine	25 520.00 €
73 - Impôts et taxes	698 765.00 €
74 - Dotations, subventions, participations	311 952.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	34 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	4 700.00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	16 000.00 €

Soit au total, tant en dépenses qu'en recettes la somme d'Un million deux cent trente mille neuf cent cinquante et un Euro et quatre vingt deux centimes (1 256 846.45 €).

Section d'Investissement

Dépenses

21 - Immobilisations corporelles	16 800.00 €
23 - Immobilisations en cours	90 650.00 €
16 - Remboursements d'emprunts et de dettes	67 315.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	16 000.00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	101 999.24 €

Recettes

10 - Dotations, fonds divers et réserves	140 107.71 €
13 - Subventions d'investissement	78 863.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	140 054.00 €
Restes à réaliser 2015	20 000.00 €

Soit au total, tant en dépenses qu'en recettes, la somme de Trois cent soixante dix neuf mille vingt quatre euros et soixante et onze centimes (379 024.71 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2016.

Le vote du budget pour le Conseil Municipal est l'acte principal de celui-ci.

Chaque année les mêmes problèmes surgissent. Comment répondre aux multiples besoins légitimes de la population sans alourdir l'imposition ?

La participation de l'Etat ne cesse de diminuer (DGF – 100 000 €/4ans). La décentralisation, sans les moyens financiers, transfère des charges de plus en plus lourdes à la Région et au Département et, par voie de conséquence, se répercute sur les communes. L'exigence de l'administration fortement incitée par l'Etat, impose des règles de gestion de plus en plus strictes aux communes ce qui nécessite pour celles-ci des fonds de roulement ou de réserve de plus en plus importants. Les menaces persistantes de réforme de l'imposition locale, laisse les communes dans l'incertitude et freine les investissements utiles à la population et à l'économie du pays.

Devant cet état de fait, le Conseil Municipal, souhaite :

Que la participation de l'Etat cesse de diminuer

Que l'Etat indemnise à sa juste valeur les transferts dus à la décentralisation

Qu'il cesse d'alléger les impôts sur les revenus, favorable aux plus gros contribuables, ce qui charge d'autant l'imposition locale payée par tous.

Qu'une réforme de l'imposition locale permette aux communes des recettes garanties dans le montant et dans le temps afin que les collectivités locales puissent gérer à plus long terme.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que d'importantes économies de fonctionnement ont été réalisées, notamment grâce aux agents. Deux emprunts tombent en 2018 et pour l'instant il n'est pas nécessaire d'en réaliser d'autre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à nouveau sur l'extinction de l'éclairage public la nuit, ou la mise en place de variateurs, les dépenses relatives à ce poste étant élevées. En cas de mise en place de variateurs, l'investissement est élevé mais la FDE subventionne les travaux à hauteur de 70%, ce qui fait que l'investissement est vite amorti.

Monsieur le Maire évoque également le coût élevé des contrôles de sécurité des installations effectués par l'APAVE et pense qu'il serait opportun de les mutualiser au niveau de la CCVI.

La participation versée à la CCVI pour le Cybersite représente également un poste de dépense important. Il faudra évoquer le détail de la facturation lors de la prochaine réunion.

La demande de prise en charge des dépenses de fonctionnement pour les années 2013 et 2014 a été rejetée par le SDIS car effectuées hors délai. Un courrier sera adressé à Messieurs HAUSSOULIER et MAQUET, compte tenu des efforts réalisés par la Municipalité pour maintenir le CPI.

7. PARTICIPATION AUX DIVERS SYNDICATS

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les délibérations des différents syndicats concernant la répartition entre chaque commune pour les centimes syndicaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les montants ci-après pour l'exercice 2016 :

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES : 2 169 € (soit 2.10 € par habitant)
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMELIORATION DE L'ECOULEMENT DES EAUX DU VIMEU : 29 442 €
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE MULTISOCIAL : 2 078 € (soit 2 € par habitant)

8. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire précise au Conseil que toutes les associations ont déposé leur bilan financier, même si certaines l'ont fait tardivement. Il trouve regrettable que certaines associations soient en possession de livrets ou de comptes bancaires créditeurs à hauteur de 5 000 €, d'autant que ces « réserves » ne sont pas dévolues à un projet précis.

La subvention octroyée à certaines associations semble donc être devenue un dû et non plus une aide permettant de fonctionner ou de réaliser des projets.

Monsieur le Maire rappelle aussi que, les salles communales sont octroyées gracieusement aux associations afin, d'y réaliser des manifestations (subventions indirectes).

Un rappel sera nécessaire pour certains concernant les associations dites de « Loi 1901 à but non lucratif ».

Le Conseil Municipal décide donc de maintenir le montant des subventions jusqu'à l'année prochaine, mais la commission de Mme HAVARD est chargée de rédiger un courrier aux associations. Il sera également établi un document plus simple à compléter.

L'association de danse moderne cessant ses activités, cette dernière n'a pas sollicité de subvention. Le Conseil Municipal refuse de verser une subvention au SMUR de la Ville d'Eu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions ci-dessous aux associations :

USB Football	2 500.00 €
USB Tennis de table	1 300.00 €
ACPG CATM	300.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	650.00 €
Coopérative scolaire	1 000.00 €
Club bouliste	500.00 €
Association Arts, Bricolage et Loisirs	400.00 €
Ché Vadrouilleux ed'Bétincourt	450.00 €
On connaît la chanson	1 000.00 €
Amicale des aînés	350.00 €
Association TANTUT	500.00 €
Association Animation Béthencourtoise	5 000.00 €
USB Gymnastique	450.00 €
Harmonie Libre	1 400.00 €
Festi Béthencourtois	600.00 €
Mots animés	450.00 €
Société de chasse	250.00 €
Amicale du personnel communal et syndical	150.00 €
Association des parents d'élèves	450.00 €
K1 boxing	2000.00 €
Secours Populaire	250.00 €

Monsieur le Maire revient sur la subvention qui sera versée au CCAS. Elle sera considérablement augmentée compte tenu de la mise en non-valeur de 6 000 € de loyers.

Mme HAVARD propose d'engager une réflexion sur la manière d'octroyer les aides versées aux aînés. En effet, une grande disparité existe entre les montants de retraite alloués, pour plus d'équité, elle propose qu'elles soient modulées en fonction de leurs ressources.

Monsieur le Maire proposera au CCAS d'engager une réflexion sur cette proposition.

Monsieur DELAHAYE quitte la séance à 20 heures.

9. TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

- Tarifs accueil pour le mois de juillet

	Habitants de Béthencourt-sur-Mer			
	QF inférieur 572 €		QF supérieur 572 €	
	Sans carte	Carte CAF	Sans carte	Carte CAF
1er enfant	60.00 €	4.00 €	61.00 €	5.00 €
2ème enfant	59.00 €	3.00 €	60.00 €	4.00 €
3ème enfant	58.00 €	2.00 €	59.00 €	3.00 €

Extérieurs allant à l'école de Béthencourt ou attache				
QF inférieur 572 €		QF supérieur 572 €		
	Sans carte	Carte CAF	Sans carte	Carte CAF
1er enfant	108.00 €	52.00 €	109.00 €	53.00 €
2ème enfant	103.00 €	47.00 €	104.00 €	48.00 €
3ème enfant	98.00 €	42.00 €	101.00 €	43.00 €

Aucune attache à la commune de Béthencourt				
QF inférieur 572 €		QF supérieur 572 €		
	Sans carte	Carte CAF	Sans carte	Carte CAF
1er enfant	198.00 €	142.00 €	199.00 €	143.00 €
2ème enfant	178.00 €	122.00 €	179.00 €	123.00 €
3ème enfant	158.00 €	102.00 €	159.00 €	103.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs applicables pour l'accueil du centre de loisirs de juillet 2016, tel que présentés ci-dessus à l'unanimité.

- Tarifs séjour camping/jour

	Sans carte	Carte CAF
1er enfant	5.00 €	2.20 €
2ème enfant	4.50 €	1.70 €
3ème enfant	4.00 €	1.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs journaliers applicables pour les séjours en camping qui se dérouleront durant le centre de loisirs 2016, tel que présentés ci-dessus à l'unanimité.

- Tarifs repas réalisé lors de la fête du centre de loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs applicables pour le repas réalisé lors de la fête du centre de loisirs :

Le montant de la participation est fixé à 5 € par enfant et 10 € par adulte.

- Tarifs des rémunérations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la rémunération du directeur, des animateurs et des aides animateurs du Centre de Loisirs suivant le barème des FRANCAS, et l'octroi d'une indemnité de 10 % de congés payés.

Pour les animateurs habitant la commune, il octroie une prime sur 3 ans correspondant au remboursement des frais de stage de base BAFA sur présentation de leur facture.

Ce remboursement se décompose ainsi : La 1ère année : 200 €, la 2ème année : 100 €, la 3ème année 100 €

Il octroie également une prime de 61 € pour les animateurs ayant passé le Brevet Secouriste Baignade.

Madame HAVARD quitte la séance à 20 heures 15.

10. CONVENTION DE CURAGE DU RESEAU PLUVIAL

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition de VEOLIA pour le curage du réseau pluvial de la commune. Le montant de la participation de la commune s'élève à 2 989 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la proposition de VEOLIA et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

11. DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a mis en place cette année un dispositif transitoire de soutien aux collectivités et en explique les conditions.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention concernant l'aménagement de la maison de maître située grande rue en logements.

Il souligne qu'il est urgent de réaliser les travaux de toiture et de remplacement de fenêtres afin de protéger le bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de solliciter du Conseil Départemental une subvention de 8 933.02 € (soit 25% du montant HT du projet de 35 732.08 €) et autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande et à signer toutes les pièces nécessaires.

12. REVALORISATION DU LOYER DU LOGEMENT SIS 28 RUE TOURNIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil que le logement communal sis 28 rue Tournière sera prochainement vacant.

Le logement est en bon état et un état des lieux de sortie sera effectué.

Le montant actuel du loyer s'élève à 185 €. Cette somme modique ne permet pas aux locataires de bénéficier de l'allocation logement de la CAF. Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le montant du loyer à 300 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Un bail ainsi qu'un état des lieux seront effectués lors de l'entrée du prochain locataire.

Mme DELABRE demande si le choix du locataire est effectué par la commission logement. Il lui est répondu par l'affirmative.

Un logement communal sera bientôt disponible. Il faudra décider de sa finalité : y mettre une locataire qui occupe actuellement un logement trop grand afin de pouvoir accueillir une famille nombreuse dans ce logement ou y transférer les actuels locataires du logement vétuste rue de l'église afin d'y effectuer d'importants travaux de réhabilitation ?

Le rez-de-chaussée de la maison DUCASTEL pourrait être éventuellement transformé en petit logement si personne ne souhaite le louer en local commercial.

M. FAUVEL propose de moduler les loyers en fonction des ressources des locataires éventuels.

13. MISE EN ŒUVRE DU SDCI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du département de la Somme qui projette de regrouper les communes de la CCVI et de la CCVV.

Monsieur le Maire indique qu'il est favorable à cette fusion, car il est nécessaire d'atteindre les 20 000 habitants afin de pouvoir encore peser entre deux communautés de communes de 50 000 habitants, d'autant que la situation financière de la CCVV est correcte.

M. BOST indique que cette fusion implique la dissolution des entités actuelles pour en créer une nouvelle et s'inquiète quant à la suppression de services auparavant réalisés par la CCVI.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner son accord sur le projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes qui englobe : ACHEUX-EN-VIMEU, AIGNEVILLE, BEHEN, BETHENCOURT-SUR-MER, BOURSEVILLE, CAHON, CHEPY, ERCOURT, FEUQUIERES-EN-VIMEU, FRESSENEVILLE, FRIVILLE-ESCARBOTIN, GREBAULT-MESNIL, HUCHENNEVILLE, MENESLIES, MIANNAY, MOYENNEVILLE, NIBAS, OCHAN COURT, QUESNOY-LE-MONTANT, SAINT-MAXENT, TOEUFLES, TOURS-EN-VIMEU, TULLY, VALINES, WOINCOURT ET YZENGREMER.

14. PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Plan Local de l'Habitat est en cours de réalisation sur le territoire. Il en présente alors le pré-projet, validé par le Conseil Communautaire de la CCVI et rappelle que ce plan détermine le nombre de logements à réaliser sur la commune, en l'occurrence 16.

M. FAUVEL demande alors si les parcelles situées face au stade sont constructibles. Il lui est répondu qu'il n'y a pas d'extension des zones d'habitation possible en périphérie de notre territoire tandis que les zones urbanistiques situées au cœur du village ne sont pas construites. Il sera donc nécessaire, à un moment, de déclasser des parcelles qui sont urbanisables depuis longtemps mais qui n'ont jamais été construites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au pré-projet de PLH.

15. DIVERS

- **PROPOSITION D'ADHESION CPIE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée un courrier proposant à la commune d'adhérer au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. Cette adhésion permettrait d'obtenir des conseils dans l'utilisation des produits sanitaires, le développement de formations auprès des élus et des agents ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour le concours des Villes et Villages Fleuris. La cotisation annuelle s'élèverait à 50 €.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

16. DROIT D'INITIATIVE

- Mme FORESTIER signale une nouvelle fois la vitesse excessive de certains véhicules rue TOURNIERE.

Monsieur le Maire déplore cette situation, et rappelle que le code de la route s'applique à tous concernant cette zone à 30 km.

- Mme DELABRE demande s'il est possible qu'un passage piéton soit réalisé devant la sortie de l'école maternelle, rue des BOST. Monsieur le Maire lui indique que la plate-forme actuellement en place est l'équivalent d'un passage piéton. Elle demande la même chose devant la Poste. Cette voirie étant départementale, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Conseil Départemental.

Mme DELABRE indique que les véhicules se stationnent de manière anarchique sur la placette. Des panneaux seront prochainement commandés et mis rapidement en place, ainsi que le balisage des places au sol. Elle indique également que la commune possède une jolie école mais que les revêtements ne sont pas adaptés aux petits et que des jeux pourraient être installés. Monsieur le Maire lui indique qu'il a été prévu au budget une somme pour l'acquisition de jeux au stade et qu'il serait possible de répartir les jeux en plusieurs endroits.

Mme DELABRE souhaiterait que le parcours de l'animation village soit modifié cette année afin d'apporter un nouveau souffle à cette manifestation.

Monsieur le Maire, rappelle que l'AAB étant l'association organisatrice, la décision lui revient. Néanmoins, il appuie cette proposition.

- Mme LOUVEL, pour Mme HAVARD, demande qu'il soit rappelé aux agents effectuant la circulation de ne pas fumer lors des entrées et sorties d'école.

Monsieur le Maire précise que le nécessaire sera fait auprès des agents concernés, en leur rappelant que cela est interdit.

- Mme TAVERNIER indique qu'un café mémoire sera mis en place avec France Alzheimer, les deuxièmes jeudis du mois, de 14h30 à 17h à compter du mois de mai, au café de BETHENCOURT-SUR-MER. Des gâteaux seront réalisés par les bénévoles. Cela concerne les personnes en maison de retraite mais également celles qui vivent toujours à leur domicile.

- M. FAUVEL demande quand seront aménagées les poubelles au cimetière.

Monsieur le Maire explique que cet aménagement est en cours, et qu'il conviendra de s'arranger avec la CCVI afin de faciliter le ramassage.

- M. FAUVEL revient également sur les problèmes récurrents de stationnement rue de BAS. Le stationnement bilatéral fonctionne bien d'un côté mais pose de gros problèmes de l'autre.

Monsieur le Maire indique qu'il a informé les riverains qu'ils pouvaient stationner en permanence du même côté, mais ces derniers ne le font pas.

M. FAUVEL souligne que le trottoir s'enfoncé à certains endroits car les véhicules stationnent dessus.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'en sa qualité de Conseiller Municipal il lui est possible d'intervenir auprès de son voisinage.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement des Sapeurs-Pompiers d'AULT pour la subvention qui leur a été octroyée à l'occasion de l'organisation du Congrès Départemental.

- Mme GRISEL signale que le radar pédagogique n'est plus visible rue de GAMACHES à cause des arbres.

Monsieur le Maire lui indique qu'il est prévu de le déplacer dans la rue de BAS puis dans la rue d'AULT.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 30.

Le Maire,

Denis DUROT.